



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Séance ordinaire du 29 janvier 2013**

**– 11<sup>e</sup> –**

- PRÉSENTS :**
- MM. Daniel Duranleau, président  
André Gravel, vice-président  
Kenneth George  
Jocelyn Pauzé
  - Mmes Louise Mainville  
Agnès Connat  
Catherine Harel-Bourdon  
Mélanie Robinson
  - M. Jacques Dionne
- Sont aussi  
présents :**
- M. Gilles Petitclerc, directeur général
  - M<sup>e</sup> France Pedneault, secrétaire générale
  - MM. Robert Gendron, directeur général adjoint à la pédagogie et  
aux ressources informatiques  
François Lavallée, directeur général adjoint aux ressources  
financières et matérielles
  - Mme Lucie Lalande, directrice générale adjointe aux ressources  
humaines et aux services corporatifs
- Sont invités :**
- MM. Sylvain Racine, directeur de la Vérification interne  
Claude Daviau, directeur du Réseau des établissements  
scolaires Sud  
Robert Mathieu, directeur du Réseau des établissements  
scolaires Ouest  
Frédéric Corbeil, directeur du Réseau des établissements  
scolaires Nord et du Réseau des établissements scolaires Est  
Maurice Lachance, directeur du Réseau des établissements  
scolaires Centre  
Richard Payeur, directeur du Réseau des écoles spécialisées  
pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou  
d'apprentissage (EHDAA)
  - Mme Manon Bergeron, directrice du Réseau des établissements  
scolaires de la formation générale des adultes et du Réseau  
des établissements scolaires de la formation professionnelle

Mme Claudette Lechasseur, directrice par intérim du Service des communications  
M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service des ressources humaines  
M. René Morales, directeur des Services corporatifs  
Mme Joëlle Laforest, directrice du Service des ressources financières  
MM. Jean Ouimet, directeur du Service des ressources informatiques  
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles  
Mme Suzie Delisle, régisseuse à la Direction générale et au Secrétariat général

\*\*\*\*\*

Le commissaire Kenneth George est absent pendant les discussions du point 7.  
Les commissaires Agnès Connat et Catherine Harel-Bourdon sont absentes pendant les discussions du point 6b).  
Le commissaire Jocelyn Pauzé est absent pendant les discussions du point 6a).

\*\*\*\*\*

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le président du comité exécutif, M. Daniel Duranleau, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) École FACE – fermeture en raison d'une fuite d'eau majeure au centre-ville
  - b) Assemblée à l'école Baril
  - c) Rencontre avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- ajouter les articles suivants :
  - DG-07-307 Réseau des établissements scolaires Ouest – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination temporaire à la direction adjointe – année scolaire 2012-2013
  - A-33-695 Service des ressources matérielles – demande d'autorisation d'aliéner le bâtiment de l'école Saint-Gérard et de lancer un appel d'offres public pour des services professionnels en vue de démolir puis de reconstruire cette école

- A-33-698      Service des ressources matérielles – demande d’autorisation de lancer un appel d’offres public pour des services professionnels en vue de construire une nouvelle école et d’étudier la possibilité de réhabiliter un immeuble existant dans Hochelaga-Maisonneuve
- PS-2207      Projets spéciaux des commissaires – école Dollard-des-Ormeaux – activités diverses
- PS-2211      Projets spéciaux des commissaires – école Louis-Joseph-Papineau – activité sportive

– ajouter les articles suivants sous la rubrique « Information » :

- e) Lettre d’information – école de l’Étincelle

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2012 :
  - a) A-31-2265 – Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal – adhésion au Système d’achats coopératif pour l’année 2013-2014 – information complémentaire – liste comparative des prix
- 4- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013 :
  - a) DG-02-155 – Direction générale adjointe aux ressources humaines et aux services corporatifs – immeuble excédentaire au 5643, rue Clark (n° 144) – projet d’acte de servitude temporaire de vues et d’empiétements – information complémentaire
- 5- Affaires nouvelles :
  - a) École FACE – fermeture en raison d’une fuite d’eau majeure au centre-ville
  - b) Assemblée à l’école Baril
  - c) Rencontre avec la ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport

- 6- Dossiers récurrents :
  - a) Plan Réussir
  - b) Budget 2012-2013
  - c) Qualité de l'air
  - d) Capacité d'accueil au primaire – janvier 2013 – avancement des projets d'agrandissement
  - e) Conjoncture
- 7- Rubrique des commissaires-parents
- 8- DG-07-306 Réseau des établissements scolaires Ouest – personnel de soutien technique et paratechnique – ajout et création de postes saisonniers à temps partiel de technicien en éducation spécialisée pour des écoles du Réseau des établissements scolaires Ouest – modification au plan de l'effectif de l'adaptation scolaire – année scolaire 2012-2013
- \* 9 DG-07-307 Réseau des établissements scolaires Ouest – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination temporaire à la direction adjointe – année scolaire 2012-2013
- \* 10- DG-13-293 Réseau des établissements scolaires Nord – personnel de direction adjointe d'établissement scolaire – poste temporairement vacant de direction adjointe – nomination – année scolaire 2012-2013
- 11- DG-15-268 Réseau des écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) – personnel de soutien – création d'un poste de préposé aux élèves handicapés – modification au plan de l'effectif de l'adaptation scolaire – année scolaire 2012-2013
- 12- DG-16-410 Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) – dépense supplémentaire dans le cadre du réaménagement du secteur de montage mécanique – modification de la résolution 12 adoptée par le comité exécutif du 18 septembre 2012
- 13- A-31-2251 Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage – appel d'offres 28-121P – attribution d'un contrat

- 14- A-31-2271 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires et de composés de laboratoire – appel d’offres 28-091P – reconduction deuxième année
- 15- A-31-2274 Service des ressources financières – le « 10780, rue Laverdure » – réfection de la toiture – appel d’offres 25-1933P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-2277 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’appareils et d’accessoires de sonorisation – appel d’offres 28-120P – annulation de l’appel d’offres
- 17- A-31-2278 Service des ressources financières – services professionnels d’audit externe – appel d’offres 24-302P – ouverture d’une enveloppe de prix
- \* 18- A-33-695 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation d’aliéner le bâtiment de l’école Saint-Gérard et de lancer un appel d’offres public pour des services professionnels, en vue de démolir puis reconstruire cette école
- 19- A-33-696 Service des ressources matérielles – personnel de soutien administratif et technique – abolition d’un poste de magasinier, classe II, au secteur du centre de tri – modification au plan de l’effectif du Service des ressources matérielles
- 20- A-33-697 Service des ressources matérielles – nouvelle raison sociale – *Jodoin Lamarre Pratte architectes inc.*
- \* 21- A-33-698 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation de lancer un appel d’offres public pour des services professionnels en vue de construire une nouvelle école et d’étudier la possibilité de réhabiliter un immeuble existant dans Hochelaga-Maisonneuve
- 22- A-34-2026 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2012
- 23- A-34-2027 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2013
- 24- A-34-2028 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2013
- 25- PS-2204 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Ambroise – projets divers

- 26- PS-2205 Projets spéciaux des commissaires – école Gadbois – activités diverses
- 27- PS-2206 Projets spéciaux des commissaires – école Cœur-Immaculé-de-Marie – activités éducatives
- 28- PS-2207 Projets spéciaux des commissaires – école Dollard-des-Ormeaux – activités diverses
- 29- PS-2208 Projets spéciaux des commissaires – Académie De Roberval – activité de fin d'études
- 30- PS-2209 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Noël-Chabanel – activités diverses
- 31- PS-2210 Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Marc – projets divers
- 32- PS-2211 Projets spéciaux des commissaires – école Louis-Joseph-Papineau – activités sportives
- 33- Information :
  - a) A-12-491A Services corporatifs – les résultats scolaires 2011-2012 à la formation générale des jeunes
  - b) A-12-495 Services corporatifs – Plan local des mesures d'urgence (PLMU) des écoles – bilan
  - c) A-31-2280 Service des ressources financières – évolution de la situation budgétaire au 23 janvier 2013 – qualité de l'air intérieur (QAI)
  - d) A-31-2281 Service des ressources financières – évolution de la situation financière au 23 janvier 2013
  - e) Lettre d'information – école de l'Étincelle
- 34- Période réservée aux membres du comité exécutif

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le président du comité exécutif, M. Daniel Duranleau, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition du président est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 janvier 2013.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2012 :

- a) A-31-2265 – Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – adhésion au Système d'achats coopératif pour l'année 2013-2014 – information complémentaire – liste comparative des prix

Le document est disponible au Secrétariat général.

4. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013 :

- a) DG-02-1115 – Direction générale adjointe aux ressources humaines et aux services corporatifs – immeuble excédentaire au 5643, rue Clark (n° 144) – projet d'acte de servitude temporaire de vues et d'empiétements – information complémentaire

Un document est déposé.

5. Affaires nouvelles :

- a) École FACE – fermeture en raison d'une fuite d'eau majeure au centre-ville

La commissaire Louise Mainville mentionne que l'école FACE a dû être fermée ce jour même en raison d'une fuite d'eau majeure qui a eu lieu au centre-ville. Aucun dégât n'a endommagé l'école, mais, en raison de la fermeture de la rue, l'école a dû être fermée. Comme suite à la constatation de certaines difficultés relativement à l'envoi de courriels aux parents, M. Duranleau rappelle que les procédures de communications électroniques rapides aux parents doivent être bien connues.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'ouverture pour la journée suivante, les décisions seront prises ultérieurement, en fonction de la décision de la Ville d'ouvrir ou non la rue.

b) Assemblée à l'école Baril

Le président, M. Duranleau, informe qu'une rencontre a eu lieu avec les parents de l'école Baril. Le milieu est inquiet et a demandé la mise en place d'un comité de suivi. M. Duranleau estime que l'information doit parvenir plus rapidement, et des mesures à cet égard seront mises en place, notamment pour mieux transmettre l'information pertinente et rassurer le milieu. Il remercie l'équipe administrative pour sa collaboration. Pour sa part, le commissaire Jacques Dionne souligne la transparence démontrée par Mme Lucie Lalande et M. Bruno Marchand.

c) Rencontre avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Duranleau fait état de la rencontre qui a eu lieu avec la ministre de l'Éducation et son équipe. Des sommes ont été consenties pour la reconstruction de l'école Saint-Gérard, mais M. Duranleau rappelle l'importance de donner un traitement équitable à tous les quartiers montréalais. D'autres rencontres auront lieu prochainement entre les équipes administratives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de la CSDM, notamment quant à la définition des priorités.

Le commissaire Kenneth George ajoute que la communauté de l'école Saint-Gérard est très satisfaite de l'annonce de la reconstruction de l'école, mais mal à l'aise avec le fait qu'aucune somme n'a été consentie pour les écoles d'Hochelaga-Maisonneuve.

6. Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

M. Robert Gendron présente le document *Appréciation de mi-parcours au regard de l'atteinte des cibles institutionnelles en prévision de 2015* de même que le document A-12-491-A (analyse des résultats scolaires) déposés sous la rubrique « Information ». M. Gendron rappelle que les cibles fixées pour 2015 sont ambitieuses et fait valoir que l'appréciation du chemin parcouru permettra sans doute d'ajuster localement les actions pour l'atteinte des cibles. Il évoque également la diminution du taux de décrochage comme pouvant expliquer les résultats, puisque plus d'élèves potentiellement en difficulté restent sur les bancs d'école. Enfin, il mentionne qu'il n'est pas possible de faire de projection pour les résultats de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes puisque les indicateurs analysés sont compilés depuis trop peu de temps.

Le président demande ensuite à chaque direction de réseau de faire état des résultats dans les domaines disciplinaires dont elles sont responsables. Il est notamment fait mention de la trop faible fréquentation des enseignants aux formations dans différents domaines, de la plus grande sous-scolarisation des élèves à l'accueil, du fait que 50 % des élèves n'ont pas le français comme langue maternelle et du fait que les élèves de la CSDM réussissent mieux en anglais que les autres élèves du Québec.



M. Gendron explique qu'une table de travail est mise en place pour le suivi des résultats. Mme Harel-Bourdon fait également ressortir la pertinence d'une table de travail avec les cégeps ainsi qu'avec le Comité central des parents. Le commissaire André Gravel questionne l'effet enseignant et l'effet équipe-école sur la réussite des élèves. Enfin, le commissaire Kenneth George estime que l'analyse des résultats démontre que les moyens mis en place dans les écoles, qui sont nombreux et variés, s'avèrent trop peu efficaces et qu'un sérieux coup de barre devrait être donné. Il pose des questions sur la possibilité d'inclure les résultats de deuxième secondaire. Pour sa part, la commissaire Agnès Connat aimerait connaître les mesures de soutien offertes aux élèves en dehors des heures de classe et souhaite que ces mesures fassent partie des analyses des résultats.

M. Gendron explique que certaines données devront être colligées pour répondre aux questionnements des commissaires, notamment en ce qui a trait au développement professionnel. Enfin, M. Petitclerc affirme que les préoccupations exprimées par les commissaires sont partagées par les membres de l'appareil administratif. Il rappelle que tous les travaux de la nouvelle Commission scolaire doivent mener vers des services pédagogiques efficaces et la réussite de l'école. Il exprime également ses préoccupations relativement au perfectionnement professionnel, qui a des répercussions importantes sur la réussite des élèves.

b) Budget 2012-2013

M. François Lavallée présente la note du Service des ressources financières concernant l'incidence financière des décisions du comité exécutif. Il fait remarquer que la création d'un poste saisonnier pour accompagner un élève HDAA a une incidence financière parce que dans ce cas, l'école ne dispose pas d'un budget suffisant. M. Lavallée présente également les rapports A-31-2280 (Service des ressources financières – évolution de la situation budgétaire au 23 janvier 2013 – qualité de l'air intérieur (QAI)) et A-31-2281 (Service des ressources financières – évolution de la situation financière au 23 janvier 2013) présentés sous la rubrique « Information ». Enfin, il mentionne que les résultats du deuxième trimestre seront produits très prochainement.

c) Qualité de l'air

Mme Lucie Lalande déplore le battage médiatique qui a lieu actuellement relativement à la qualité de l'air dans certaines écoles et les effets néfastes que cela produit. Les parents et les équipes-écoles craignent le manque de transparence, alors que la CSDM fait preuve d'une grande transparence et d'un réel engagement pour corriger les situations. Elle rappelle que tous les acteurs doivent collaborer à cet égard. Enfin, M. Duranleau en appelle à la coresponsabilité des acteurs, y compris les membres du Comité central des parents et les commissaires-parents pour rétablir les canaux de communication et les liens de confiance.

- d) Capacité d'accueil au primaire – janvier 2013 – avancement des projets d'agrandissement

Un document faisant état de l'avancement des projets d'agrandissement pour les écoles primaires est remis et expliqué aux membres. M. Gravel pose des questions sur le fait que des projets sont abandonnés dans son quartier, qui fera prochainement face à un manque important de locaux. Il demande également si les abandons de projet d'agrandissement doivent faire l'objet de consultations dans le cadre du plan triennal. M. Lavallée mentionne qu'il s'agit d'un document très synthétique et que des solutions de rechange sont analysées actuellement.

- e) Conjoncture

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

7. Rubrique des commissaires-parents

Les commissaires-parents réitèrent que les parents des élèves de l'école Baril sont très anxieux, que le lien de confiance avec les autorités de la CSDM soit très fragile. Ils insistent sur l'attention à apporter à ces parents. M. Duranleau rappelle que la Commission scolaire et les élus scolaires sont très impliqués dans le quartier à ce sujet.

8. Réseau des établissements scolaires Ouest – personnel de soutien technique et paratechnique – ajout et création de postes saisonniers à temps partiel de technicien en éducation spécialisée pour des écoles du Réseau des établissements scolaires Ouest – modification au plan de l'effectif de l'adaptation scolaire – année scolaire 2012-2013

Document déposé : Rapport DG-07-306 en date du 20 décembre 2012 de M. Dany Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins particuliers des élèves ayant un trouble envahissant du développement (TED) ou en difficulté d'adaptation intégrés en classe ordinaire dans les écoles du Réseau des établissements scolaires Ouest;

CONSIDÉRANT que les écoles intègrent ces élèves en classe ordinaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre l'accompagnement individuel de ces élèves par un technicien en éducation spécialisée;

CONSIDÉRANT que Mme Roula Baradhy, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail de 40 % depuis le 27 août 2012 à l'école des Nations;

CONSIDÉRANT que M. Marc-Olivier Champigny, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail de 40 % depuis le 24 août 2012 à l'école Saint-Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un élève ayant un code 99 (déficience atypique) à l'école Judith-Jasmin;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un élève ayant un code 53 (trouble relevant de la psychopathologie) à l'école Marc-Favreau;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un élève ayant un code 50 (trouble envahissant du développement) à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AJOUTER un 40 % au poste saisonnier (n° 4207-5690) à temps partiel à 60 % de technicien en éducation spécialisée à l'école des Nations et d'IMPUTER la dépense à l'indice 810-152-1-23140-167 de l'école (source du budget 810-959-1-12000-186 du Réseau Ouest);
- 2° d'AJOUTER un 40 % au poste saisonnier (n° 4207-5689) à temps partiel à 40 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Léon-de-Westmount et d'IMPUTER la dépense à l'indice 810-137-1-23140-167 de l'école (source du budget 810-959-1-12000-186 du Réseau Ouest);
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 20 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Judith-Jasmin et d'IMPUTER la dépense à l'indice 810-171-1-23140-167 de l'école (source du budget 810-959-1-12000-186 du Réseau Ouest);
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 40 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Marc-Favreau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 810-163-1-23140-167 de l'école (source du budget 810-959-1-12000-186 du Réseau Ouest);
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 20 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours et d'IMPUTER la dépense à l'indice 810-164-1-23140-167 de l'école (source du budget 810-959-1-12000-186 du Réseau Ouest);
- 6° de MODIFIER en conséquence le plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 16 mai 2012).

\*9. Réseau des établissements scolaires Ouest – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination temporaire à la direction adjointe – année scolaire 2012-2013

Document déposé : Rapport DG-07-307 en date du 24 janvier 2013 de M. Robert Mathieu concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

\*10. Réseau des établissements scolaires Nord – personnel de direction adjointe d’établissement scolaire – poste temporairement vacant de direction adjointe – nomination – année scolaire 2012-2013

Document déposé : Rapport DG-13-293 en date du 21 janvier 2013 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

11. Réseau des écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDAA) – personnel de soutien – création d’un poste de préposé aux élèves handicapés – modification au plan de l’effectif de l’adaptation scolaire – année scolaire 2012-2013

Document déposé : Rapport DG-15-268 en date du 17 janvier 2013 de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins manifestés par un élève de l’école de l’Étincelle et la nécessité de lui offrir l’aide nécessaire;

CONSIDÉRANT que Priscilla Mathias occupe un poste de préposée aux élèves handicapés pour un surcroît de travail à l’école depuis le 30 août 2012;

CONSIDÉRANT que cette dépense n’est pas prévue au budget 2012-2013 de l’école de l’Étincelle;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de préposé aux élèves handicapés (85,714 %) et d’inscrire cette modification dans le plan d’effectif de l’adaptation scolaire 2012-2013 à l’indice 870-215-1-23114-568 de l’école de l’Étincelle;

- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir cette dépense à la révision budgétaire de l'année 2012-2013 et de déposer cette somme à l'indice 870-215-1-23114-568 de l'école de l'Étincelle;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 16 mai 2012).

12. Réseau des établissements scolaires de la formation professionnelle – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) – dépense supplémentaire dans le cadre du réaménagement du secteur de montage mécanique – modification de la résolution 12 adoptée par le comité exécutif du 18 septembre 2012

Document déposé : Rapport DG-16-410 en date du 11 janvier 2013 de Mme Carole Déziel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée pour le dépassement des coûts, présentée au rapport DG-16-404 et adoptée par le comité exécutif à la résolution 12 de la séance du 18 septembre 2012, ne représente que l'excédent du dépassement de 10 % des coûts prévus dont le paiement est autorisé en vertu de la délégation de pouvoirs accordée au directeur du Service des ressources matérielles lorsque le dépassement n'excède pas ce 10 %;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prévoit que, dans le cas où un dépassement de coûts autorisé excède 10 % de ces coûts, l'autorisation des coûts de dépassement doit être autorisée dans son entier par le comité exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le paiement à l'entrepreneur *T3P Construction inc.* de la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réaménagement du secteur de montage mécanique de l'EMAM, somme qui s'élève à environ 55 000 \$ plus taxes;
- 2° de MODIFIER en conséquence la résolution 12 de la séance du 18 septembre 2012 du comité exécutif.

13. Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d’écriture et d’affichage – appel d’offres 28-121P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2251 en date du 19 décembre 2012 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié visant à retenir les services d’un fournisseur sur demande de tableaux d’écriture et d’affichage pour une période de trois années, avec possibilité de reconduction une fois, pour une quatrième et cinquième année, avec l’accord du comité exécutif et de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs (Québec) ltée* est le seul soumissionnaire ayant soumis une soumission satisfaisant aux exigences d’admissibilité et de conformité de l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT qu’une entente a déjà été conclue en octobre 2011 avec *BuroPLUS-Novexco* pour la fourniture de bureau, à la suite de l’adhésion de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au Système d’achats coopératif (SAC) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal (CGTSIM), et que cette entente comprend une partie des tableaux d’affichage et d’écriture proposés par *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs (Québec) ltée*;

CONSIDÉRANT que la proposition de *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs (Québec) ltée* satisfait aux exigences de l’appel d’offres et représente une proposition plus exhaustive et constitue un bon rapport qualité-prix;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER, en accord avec la *Politique d’acquisition de biens et de services* (P2006-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande de tableaux d’écriture et d’affichage à la *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs (Québec) ltée*, au coût annuel approximatif de 60 000 \$ plus taxes. Ce contrat sera valide pour trois années et pourra être reconduit deux fois pour une quatrième et une cinquième année, avec l’accord du comité exécutif et de l’adjudicataire.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires et de composés de laboratoire – appel d’offres 28-091P – reconduction deuxième année

Document déposé : Rapport A-31-2271 en date du 7 décembre 2012 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

La commissaire Agnès Connat propose de reporter l’étude de ce dossier à une séance ultérieure avec les instructions suivantes :

« étant donné que la justification de l'augmentation de prix du fournisseur n'est pas suffisante, le comité exécutif demande au Bureau des approvisionnements de voir avec ce fournisseur s'il peut présenter une augmentation qui s'apparente aux indices d'augmentation du coût de la vie, sans quoi un appel d'offres visant à trouver un nouveau fournisseur devra être fait ».

Il est donc **RÉSOLU** :

1° de REPORTER l'étude ce rapport à une séance ultérieure du comité exécutif.

15. Service des ressources financières – le « 10780, rue Laverdure » – réfection de la toiture – appel d'offres 25-1933P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-2274 en date du 7 janvier 2013 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture au « 10780, rue Laverdure », à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'acquisition de biens et de services* (P2006-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'impact sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 89 452 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture au « 10780, rue Laverdure »;

2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'appareils et d'accessoires de sonorisation – appel d'offres 28-120P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-2277 en date du 8 janvier 2013 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié visant à retenir les services d'un fournisseur d'appareils et d'accessoires de sonorisation pour une période de trois années, avec possibilité de reconduction deux fois, pour une quatrième et cinquième années, une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été soumise dans le cadre de cet appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que la raison invoquée a été le manque de ressources pour présenter une soumission;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres fournisseurs, œuvrant dans le même domaine, ont été contactés et ont manifesté leur intérêt à participer à un futur appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ANNULER et de REPRENDRE l'appel d'offres pour la fourniture sur demande d'appareils et d'accessoires de sonorisation.

17. Service des ressources financières – services professionnels d'audit externe – appel d'offres 24-302P – ouverture d'une enveloppe de prix

Document déposé : Rapport A-31-2278 en date du 15 janvier 2013 de M. David Genesse Bolduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et ses sept garderies d'obtenir les services professionnels d'audit externe selon les mandats définis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public fondé sur une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas a été publié;



CONSIDÉRANT que seulement deux soumissions ont été déposées malgré la publication d'une annonce dans les journaux afin d'augmenter la visibilité de l'appel d'offres et de favoriser la participation des concurrents qualifiés;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé conformément aux exigences du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* et de la Politique de gestion contractuelle du MELS;

CONSIDÉRANT que la seule soumission conforme et admissible a été jugée acceptable par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection ne peut pas prendre connaissance du prix et doit laisser au dirigeant de l'organisme public le soin de déterminer s'il y a lieu de poursuivre ou non le processus d'adjudication;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres spécifie que la CSDM ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu'elle juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> de PERMETTRE au comité de sélection d'ouvrir l'enveloppe de prix déposée par *Samson Bélaïr/ Deloitte & Touche s.e.n.c.l.*, le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, admissible et jugée acceptable à l'appel d'offres public 24-302P visant à retenir les services professionnels d'audit externe.

\*18. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation d'aliéner le bâtiment de l'école Saint-Gérard et de lancer un appel d'offres public pour des services professionnels en vue de démolir puis de reconstruire cette école

Document déposé : Rapport A-33-695 en date du 28 janvier 2013 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la fermeture, pour une durée indéterminée, de l'école Saint-Gérard, située dans le quartier Villeray;

CONSIDÉRANT que le transfert dans un autre immeuble des activités de cette école constitue une solution temporaire pour permettre aux élèves et au personnel d'évoluer dans un milieu d'enseignement sain et propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT les avis de la Direction de santé publique de Montréal et les rapports des professionnels externes au regard de l'école Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit mettre en œuvre une solution permanente pour répondre adéquatement aux besoins scolaires du quartier Villeray;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la CSDM se sont entendus pour reconstruire l'école Saint-Gérard, située au 8525, rue Berri;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit faire appel à une équipe multidisciplinaire de professionnels pour préparer le programme fonctionnel et technique, élaborer les plans et devis, puis assurer la surveillance du projet qui mènera éventuellement à la démolition puis à la reconstruction de l'école Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par la mesure ajout d'espace du MELS et en partie par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER l'aliénation de l'immeuble de l'école Saint-Gérard, située au 8525, rue Berri;
- 2° d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements, en collaboration avec le Service des ressources matérielles, à lancer un processus d'appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe multidisciplinaire de professionnels en vue de préparer le programme fonctionnel et technique, élaborer les plans et devis et assurer la surveillance d'un projet qui mènera éventuellement à la démolition de l'école Saint-Gérard puis à sa reconstruction;
- 3° d'AUTORISER le montage financier de ce projet, dont le coût est actuellement évalué à 16 M\$, qui prévoit que le MELS investira 10 M\$, en partie grâce à la mesure ajout d'espace, et que le solde sera financé par le budget d'investissement de la CSDM.

Le commissaire Kenneth George propose d'ajouter la première proposition suivante :

« 1° d'ENTENDRE le point de vue du conseil d'établissement de l'école Saint-Gérard et du comité de suivi sur la pertinence, pour le Conseil des commissaires, d'adopter la présente proposition; »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la fermeture, pour une durée indéterminée, de l'école Saint-Gérard, située dans le quartier Villeray;

CONSIDÉRANT que le transfert dans un autre immeuble des activités de cette école constitue une solution temporaire pour permettre aux élèves et au personnel d'évoluer dans un milieu d'enseignement sain et propice à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT les avis de la Direction de santé publique de Montréal et les rapports des professionnels externes au regard de l'école Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit mettre en œuvre une solution permanente pour répondre adéquatement aux besoins scolaires du quartier Villeray;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la CSDM se sont entendus pour reconstruire l'école Saint-Gérard, située au 8525, rue Berri;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit faire appel à une équipe multidisciplinaire de professionnels pour préparer le programme fonctionnel et technique, élaborer les plans et devis, puis assurer la surveillance du projet qui mènera éventuellement à la démolition puis à la reconstruction de l'école Saint-Gérard;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par la mesure ajout d'espace du MELS et en partie par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal;

Il est donc **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires:

- 1° d'ENTENDRE le point de vue du conseil d'établissement de l'école Saint-Gérard et du comité de suivi sur la pertinence, pour le Conseil des commissaires, d'adopter la présente proposition;
- 2° d'AUTORISER l'aliénation de l'immeuble de l'école Saint-Gérard, située au 8525, rue Berri;

- 3° d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements, en collaboration avec le Service des ressources matérielles, à lancer un processus d'appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe multidisciplinaire de professionnels en vue de préparer le programme fonctionnel et technique, élaborer les plans et devis et assurer la surveillance d'un projet qui mènera éventuellement à la démolition de l'école Saint-Gérard puis à sa reconstruction;
- 4° d'AUTORISER le montage financier de ce projet, dont le coût est actuellement évalué à 16 M\$, qui prévoit que le MELS investira 10 M\$, en partie grâce à la mesure ajout d'espace, et que le solde sera financé par le budget d'investissement de la CSDM.

19. Service des ressources matérielles – personnel de soutien administratif et technique – abolition d'un poste de magasinier, classe II, au secteur du centre de tri – modification au plan de l'effectif du Service des ressources matérielles

Document déposé : Rapport A-33-696 en date du 16 janvier 2013 de M. Alain Rouillard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la réorganisation du travail des magasiniers, classe II, du secteur du centre de tri a permis d'accroître l'efficacité de l'offre de service du secteur;

CONSIDÉRANT que, depuis septembre 2012, un des postes de magasinier n'a pas été pourvu à la suite d'une assignation temporaire d'un des magasiniers;

CONSIDÉRANT que le poste de magasinier, classe II, numéro 4110-2187, du secteur du centre de tri est vacant depuis le 14 janvier 2013;

CONSIDÉRANT que la situation budgétaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est déficitaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR le poste de magasinier, classe II, numéro 4110-2187, du secteur du centre de tri du Bureau du transport;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan d'effectif 2012-2013 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 16 mai 2012).

20. Service des ressources matérielles – nouvelle raison sociale – Jodoin Lamarre Pratte architectes inc.

Document déposé : Rapport A-33-697 en date du 22 janvier 2013 de  
M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la firme *Jodoin Lamarre Pratte et Associés, architectes (JLP)* fait partie de la banque de professionnels constituée par la Commission scolaire de Montréal (CSDM), en mai 2012, à la suite d'un appel d'offres public (cf. appel d'offres 24-284P);

CONSIDÉRANT les contrats qui ont été signés par la CSDM avec *JLP*;

CONSIDÉRANT que, depuis le 21 juin 2012, les architectes peuvent exercer leur profession au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée, en vertu du *Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société*;

CONSIDÉRANT qu'au début de l'année 2013, les actifs de *JLP* ont été acquis par *Jodoin Lamarre Pratte architectes inc. (JLP inc.)*;

CONSIDÉRANT que la transaction entre *JLP* et *JLP inc.* prévoit que tous les associés de *JLP* continueront d'exercer leur profession d'architecte au sein de *JLP inc.* et que leurs obligations déontologiques ne changeront pas;

CONSIDÉRANT que, selon l'entente liant les firmes d'architectes et la CSDM, cette dernière doit donner son accord, par écrit, à toute cession de contrat ou fusion;

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir, par écrit, le consentement requis relativement à la cession à *JLP inc.* des droits et des obligations associés aux ententes conclues entre la CSDM et *JLP*, cette dernière a soumis pour signature un document, qui est annexé au présent rapport;

CONSIDÉRANT que, en vertu du paragraphe *D) Dispositions préliminaires* du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, il revient au comité exécutif de donner son consentement à la cession à *JLP inc.* des droits et des obligations associés aux ententes conclues entre la CSDM et *JLP*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONSENTIR à la cession à *JLP inc.* des droits et des obligations associés aux ententes conclues entre la CSDM et *JLP*;
- 2° d'AUTORISER les signataires officiels de la CSDM à signer le document annexé au présent rapport, en guise de consentement écrit;

- 3° d'AUTORISER tout nouveau contrat par les signataires officiels de la CSDM avec *Jodoin Lamarre Pratte architectes inc.*, selon les conditions de l'appel d'offres public 24-284P.

\*21. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation de lancer un appel d'offres public pour des services professionnels en vue de construire une nouvelle école et d'étudier la possibilité de réhabiliter un immeuble existant dans Hochelaga-Maisonneuve

Document déposé : Rapport A-33-698 en date du 29 janvier 2013 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

22. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2012

Document déposé : Rapport A-34-2026 en date du 11 janvier 2013 de M. Daniel Duranleau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les dépenses de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2012, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

23. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2013

Document déposé : Rapport A-34-2027 en date du 11 janvier 2013 de M. Daniel Duranleau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2013;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les dépenses de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2013, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2013

Document déposé : Rapport A-34-2028 en date du 16 janvier 2013 de M. Daniel Duranleau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire André Gravel pour le mois de janvier 2013;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire André Gravel pour le mois de janvier 2013, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Ambroise – projets divers

Document déposé : Lettre en date du 6 décembre 2012 de Mme Marie-Ève Brodeur, présidente de l'organisme de participation des parents, et de Mme Johanne Lévesque, directrice de l'école (PS-2204)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation de « projets divers » à l'école primaire Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 6, M. Kenneth George, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 1 300 \$;

CONSIDÉRANT que les représentantes désignées ont signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation des projets soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 1 300 \$;

- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 1 300 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51156-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 830-086-1-12000-402.

26. Projets spéciaux des commissaires – école Gadbois – activités diverses

Document déposé : Lettre en date du 18 décembre 2012 de M. Yannick Gratton, président du conseil d'établissement, et de M. Guy Lauzé, directeur de l'école (PS-2205)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'« activités diverses » à l'école primaire Gadbois;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 6, M. Kenneth George, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT l'absence d'organisme de participation des parents;

CONSIDÉRANT que les représentants désignés ont signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 2 000 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 2 000 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51156-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 870-201-1-12000-402.

27. Projets spéciaux des commissaires – école Cœur-Immaculé-de-Marie – activités éducatives

Document déposé : Lettre en date du 13 décembre 2012 de Mme Pascale Berleur, présidente de l'organisme de participation des parents, et de Mme Marie-Nancy Rivière, directrice de l'école (PS-2206)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'un projet d'« activités éducatives » à l'école primaire Cœur-Immaculé-de-Marie;



CONSIDÉRANT les critères d’approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 20, M. Daniel Bélanger, recommande l’acceptation de ce projet d’un montant de 1 035 \$;

CONSIDÉRANT que les représentantes désignées ont signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCEPTER la demande de l’école pour la réalisation des projets soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 1 035 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 1 035 \$ puisés à l’indice 014-000-1-51170-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l’indice 810-165-1-12000-402.

28. Projets spéciaux des commissaires – école Dollard-des-Ormeaux – activités diverses

Document déposé : Lettre en date du 14 décembre 2012 de Mme Julie Plouffe, présidente du conseil d’établissement, et de Mme Isabelle Périard, directrice de l’école (PS-2207)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d’« activités diverses » à l’école primaire Dollard-des-Ormeaux;

CONSIDÉRANT les critères d’approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 20, M. Daniel Bélanger, recommande l’acceptation de ce projet d’un montant de 765 \$;

CONSIDÉRANT l’absence d’organisme de participation des parents;

CONSIDÉRANT que les représentantes désignées ont signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCEPTER la demande de l’école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 765 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 765 \$ puisés à l’indice 014-000-1-51170-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l’indice 810-166-1-12000-402.

29. Projets spéciaux des commissaires – Académie De Roberval – activité de fin d'études

Document déposé : Lettre en date du 15 janvier 2013 de Mme Marie-Pierre Barathon, présidente de l'organisme de participation des parents, et de Mme Luisa Cordoba, directrice de l'école (PS-2208)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'« activité de fin d'études » à l'Académie De Roberval;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 6, M. Kenneth George, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 1 300 \$;

CONSIDÉRANT que les représentantes désignées ont signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 1 300 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 1 300 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51156-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 830-267-1-13000-402.

30. Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Noël-Chabanel – activités diverses

Document déposé : Lettre en date du 8 janvier 2013 de Mme Christine Duchesne, présidente de l'organisme de participation des parents (PS-2209)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation de projets d'« activités diverses » à l'école primaire Saint-Noël-Chabanel;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 4, M. Paul Evra, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 800 \$;

CONSIDÉRANT que la représentante désignée a signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation des projets soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 800 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 800 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51154-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 860-036-1-12000-402.

31. Projets spéciaux des commissaires – école Saint-Marc – projets divers

Document déposé : Lettre en date du 12 janvier 2013 de Mme Florence Ardanuy, présidente de l'organisme de participation des parents (PS-2210)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation de « projets divers » à l'école primaire Saint-Marc;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 8, M. Jocelyn Pauté, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 1 800 \$;

CONSIDÉRANT que la représentante désignée a signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation des projets soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 1 800 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 1 800 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51158-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 830-065-1-12000-402.

32. Projets spéciaux des commissaires – école Louis-Joseph-Papineau – activités sportives

Document déposé : Lettre en date du 11 décembre 2012 de M. Ahmad Fazl Muslun, président du conseil d'établissement, et de M. Gérard Jeune, directeur de l'école (PS-2211)

CONSIDÉRANT le document soumis demandant une aide financière, dans le cadre des projets spéciaux des commissaires, en vue de la réalisation d'« activités sportives » à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT les critères d'approbation des projets spéciaux des commissaires, acceptés à la séance ordinaire du 8 décembre 2004 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) (résolution IV);

CONSIDÉRANT que le commissaire de la circonscription 4, M. Paul Evra, recommande l'acceptation de ce projet d'un montant de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT l'absence d'organisme de participation des parents;

CONSIDÉRANT que les représentants désignés ont signé la demande;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER la demande de l'école pour la réalisation du projet soumis et de lui ATTRIBUER la somme de 2 000 \$;
- 2° de VOTER, à cette fin, des crédits additionnels de 2 000 \$ puisés à l'indice 014-000-1-51154-840 (réserve pour les projets soumis par les commissaires) et versés à l'indice 860-263-1-13000-402.

33.

Information :

- a) A-12-491A Services corporatifs – les résultats scolaires 2011-2012 à la formation générale des jeunes
- b) A-12-495 Services corporatifs – Plan local des mesures d'urgence (PLMU) des écoles – bilan
- c) A-31-2280 Service des ressources financières – évolution de la situation budgétaire au 23 janvier 2013 – qualité de l'air intérieur (QAI)
- d) A-31-2281 Service des ressources financières – évolution de la situation financière au 23 janvier 2013

34.

Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Réfection de la toiture du bâtiment situé au 10780, rue Laverdure

En lien avec le rapport A-31-2274 – réfection de la toiture du bâtiment excédentaire situé au 10780, rue Laverdure, les commissaires rappellent le souhait que les dépenses d’entretien de bâtiments soient plutôt faites dans les écoles. En effet, en ce qui concerne les bâtiments excédentaires, des commissaires se pencheront sur les façons d’augmenter les revenus et de diminuer les dépenses. Enfin, il est rappelé que le comité exécutif a approuvé cette dépense à sa séance du 15 mai 2012 (rapport A-12-447, résolution 19) et que les motifs au soutien de la dépense ont été invoqués dans ce rapport.

b) Services professionnels d’audit externe

En lien avec le rapport A-31-2278, compte tenu du fait qu’il n’y a qu’un seul soumissionnaire conforme, les commissaires s’interrogent sur les possibilités advenant le cas où le prix dans l’enveloppe s’avérerait exorbitant. Mme Joëlle Laforest explique qu’il est possible de négocier ou d’annuler l’appel d’offres, tout en ayant à l’esprit qu’il est obligatoire, en vertu de la *Loi sur l’instruction publique*, d’avoir des auditeurs externes.

c) Plan local des mesures d’urgence

En lien avec le rapport A-12-495 déposé à la rubrique information, les commissaires souhaitent qu’un rappel soit fait relativement à l’obligation pour les conseils d’établissement d’approuver annuellement le plan local des mesures d’urgence (PLMU), de même que sur l’importance de faire les exercices d’évacuation et d’avoir un plan de confinement. Il est important de soutenir les établissements pour le PLMU, car il en va de la sécurité des élèves. La pertinence d’offrir à nouveau une formation à ce sujet, voire de la rendre obligatoire aux nouvelles directions, devra être analysée.

d) Accueil d’une délégation de journalistes européens

M. Duranleau remercie l’équipe administrative, particulièrement Mme Lucie Lalande et MM. René Morales et Robert Gendron, pour l’accueil d’une délégation de journalistes européens en mission au sujet de la persévérance scolaire. Ils ont également visité l’école Pierre-Dupuy.

La séance est levée à 16 heures.

---

\* Les rapports précédés d’un astérisque seront également à l’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 février 2013.